**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement**

**Action-clef n°1 – Soutien à la mobilité des individus**

*Le programme en quelques mots clefs*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines visés** | **Porteurs de projet éligibles** | **Bénéficiaires finaux** | **Typologie de projet** |
| Education, formation, jeunesse et sport | Toute organisation active dans les domaines visés : universités, organismes de formation, associations, collectivités, etc. | Apprenants ou personnels des organisations : étudiants, apprentis, adultes en formation, enseignants, doctorants, enseignants-chercheurs, etc. | Période de formation ou de stage à l’étranger (courts ou longs), échanges entre organisations |
| **Forme de l’appui financier** | **Volume indicatif de la subvention** | **Budget total sur ce volet** | **Mode de candidature** |
| Subventions | Entre 15 000 et 100 000 euros en moyenne | 152 millions d’euros pour la France en 2021 | Appels à projet annuels ou biannuels selon les types de projets/domaines |

* Domaines stratégiques pour le Grand Est touchés par le programme

L’atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique dans le Grand Est nécessite au préalable de former les professionnels d’un certain nombre de secteurs aux nouvelles techniques et pratiques de la transition, par exemple dans le domaine du bâtiment (recours aux matériaux biosourcés, rénovation énergétique, réutilisation des matériaux, etc.), les énergies renouvelables et de récupération ainsi que la mobilité (fabrication, entretien et maintenance de nouveaux équipements), ou encore l’agriculture.

Le programme européen Erasmus+ finance à travers son action-clef n°1 des actions de formation, d’éducation, et d’échanges internationaux pour les personnels travaillant dans les secteurs visés par le programme (enseignement, formation professionnelle, jeunesse, sport) ainsi que pour les apprenants. Cette action-clef n°1 du programme Erasmus+ pourrait donc répondre à un besoin de formation à travers la mobilité d’apprenants ou de personnels de l’enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle mais également d’associations ou de la Région.

Le programme Erasmus+ finance par ailleurs d’autre projets de coopération avec des cibles plus diverses (notamment des organismes de recherche, entreprises ou associations) sur des thématiques diverses et notamment sur les thématiques liées à la transition écologique et énergétique mais cela concerne l’action-clef n°2 (voir fiche dédiée).

L’une des priorités transversales du programme est l’environnement et la lutte contre le changement climatique, des projets de mobilité lié à la formation d’apprenants ou de personnels sur ces thèmes pourraient donc être envisagés. Si beaucoup de projets ne mobilisent que quelques dizaines de milliers d’euros, des projets d’ampleur peuvent mobiliser plusieurs centaines de milliers d’euros (voir la partie « exemples de projets ») et représente donc une réelle opportunité de financement pour les acteurs de l’enseignement, de la formation et de la jeunesse.

* Description du programme

# Présentation générale

Le programme Erasmus+ est le programme de financement de l’Union européenne dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Fondé en 1987 et cogéré conjointement par la Commission européenne (*via* l’EACEA) et des agences nationales, ce programme est surtout connu pour son action de soutien à la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs (pour des périodes de formation par l’enseignement ou par l’accueil en entreprise). Cependant le programme vise aujourd’hui un public beaucoup plus large et d’autres publics-cibles ont été inclus dans le programme : apprentis dans le cadre de formations courtes, apprenants et personnel de l’éducation des adultes (pour des programmes de formation ou d’accueil en entreprise), animateurs socioéducatifs et personnel du secteur de la jeunesse, acteurs du secteur du sport (sauf en 2021).

Le budget total du programme est de 26 milliards d’euros sur 7 ans (2021-2027) dont 2,453 seront alloués dans le cadre de l’appel à propositions 2021 qui s’est ouvert fin mars. Le programme vise tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport ainsi que les groupes d’actifs dans le domaine de la jeunesse pour certaines activités.

Si les bénéficiaires finaux des subventions peuvent être des particuliers (d’autant plus pour l’action-clef n°1), ce sont bien les organisations qui sont responsables de candidater avec leurs projets de mobilité/de coopération pour permettre la mobilité de leurs apprenants ou personnels : par exemple, pour pouvoir proposer à ses étudiants et à ses enseignants et formateurs des projets de mobilité internationale soutenu par le programme Erasmus+ (que ce soit pour un cursus d’études, un stage en entreprise ou des missions d’enseignement), c’est à une école d’ingénieur de déposer une candidature au programme.

Plusieurs caractéristiques du programme sont à prendre en compte dans la construction d’un projet Erasmus+ :

* Protection, santé et sécurité des participants (assurances obligatoires)
* Multilinguisme et dimension internationale (pas de projet franco-français)
* Reconnaissance et validation des compétences par des certifications à prévoir
* Une communication obligatoire au sujet des projets et de leurs résultats
* Une stricte exigence de libre accès aux matériels didactiques dans le cadre d’Erasmus+
* Le libre accès pour la recherche et les données dans le cadre d’Erasmus+

Pour plus d’informations sur chacune de ces caractéristiques, voir page 11 du [guide du programme](https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/04/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf).

# Types de projets éligibles à l’action-clef n°1 : mobilité des individus à des fins d’apprentissages

L’action-clef n°1 est celle dédiée à la mobilité des apprenants et des personnels de l’enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l’enseignement scolaire, de l’éducation des adultes, des organisations du domaine de la jeunesse, des jeunes et animateurs socioéducatifs.

## Quel projet ?

* Volume budgétaire : entre 15 000€ et 100 000€ (à titre indicatif), en fonction du nombre de participants
* Durée des projets : 3 à 26 mois
* Deux types de projets :
  + des projets standards (« projets de mobilité de court terme ») évalués au cas par cas,
  + des projets accrédités pour les organismes faisant la demande d’une accréditation Erasmus dans le domaine visé (l’accréditation confère un accès garanti et simplifié au financement).
* En fonction des domaines/types de projets, divers postes de financement peuvent être couverts :
  + soutien organisationnel,
  + frais de voyage,
  + frais de séjour,
  + soutien pour l’inclusion,
  + visites préparatoires,
  + frais d’inscription,
  + soutien logistique,
  + soutien linguistique,
  + coûts exceptionnels.
* Prise en compte des thématiques transversales du programme :
  + inclusion et diversité,
  + pratiques écoresponsables et durable,
  + passage au numérique,
  + participation à la vie démocratique.

## Quel partenariat ?

* Les structures concernées par ces projets de mobilités :
  + les établissements scolaires des filières générales, techniques ou professionnelles (privés ou publics),
  + les établissements de l’enseignement supérieur,
  + les organismes de formations,
  + les associations et autres organisations d’animation socio-éducative,
  + les collectivités territoriales et tout autre type de structure publique ou privée intervenant dans le champ de l’éducation, de la formation, de la jeunesse ou du sport.
* Type de consortium attendu :
  + candidature individuelle pour les projets de mobilité de courte durée et la charte ECHE pour les établissements de l’enseignement supérieur,
  + en consortium pour les échanges de jeunes et mobilité d’animateurs socioéducatifs : au moins une structure d’accueil et une structure d’envoi issues de deux Etats membres différents
  + les accréditations peuvent être obtenues en candidature individuelle ou en consortium

## La procédure de sélection :

* Un dépôt en une seule étape, sur une plateforme en ligne
* En fonction du type de projet, le taux de succès varie de 35 à 78%. Pour les actions de mobilité des adultes, le taux de succès est d’environ 45%.
* Il est très important d’identifier tout de suite l’action que l’on vise dans le [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr) car en fonction des domaines visés (enseignement supérieur, formation professionnelle, jeunesse, sport) il existe des règles, objectifs, modalités de candidature différente et l’Agence gérant l’appel à projet est différente (voir section « informations pratiques » de la fiche).
* Les 3 critères de sélection :
* pertinence au regard des objectifs de l’action visée : chaque action, en fonction des domaines visés, doit soutenir la mise en œuvre des stratégies/textes particuliers (par exemple la stratégie européenne en matière de compétences) et comportent des objectifs et priorités spécifiques listés dans le [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr). Sous ce critère, le profil, l’expérience et les activités du candidat ainsi que le type d’apprenants ciblés et leur pertinence sont également analysés.
* qualité de la conception du projet : des besoins, objectifs et activités et des plans de travail pour chaque activité clairs et pertinents. Une attention est également portée sur l’intégration de pratiques écoresponsables et durables ainsi que l’utilisation d’outils numériques.
* qualité de la gestion/du suivi du projet : intégration des résultats du projet dans le travail régulier de l’organisation, évaluation des résultats, communication sur le projet.

Pour un aperçu complet des différents appels à projet, en fonction des domaines et des types de projet, vous pouvez vous rendre sur la [plateforme de dépôt en ligne](https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/key-action/43353406).

# Dispositions administratives et financières

## Formes de la subvention

Le budget est en grande partie construit sur la base de coûts unitaires, en fonction du nombre de participants au projet de mobilité et de la distance qu’ils parcourent.

Dans certains cas particuliers, d’autres formes de subvention peuvent venir compléter ces coûts unitaires (remboursement de dépenses au réel, etc., se référer au [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr) pour plus de détails).

## Grands principes applicables

Comme la plupart des programmes européens, les principes suivants sont applicables (sauf exceptions) :

* Non-rétroactivité des subventions : une subvention européenne ne peut être octroyée pour des activités entamées avant la signature de la convention de subvention
* Financement non cumulatif avec d’autres fonds européens (sur les mêmes coûts) : les mêmes coûts ne peuvent en aucun cas être financés deux fois par le budget de l’Union quel que soit le programme ou l’Autorité de gestion.
* Non-profit : en cas de profit la Commission peut recouvrer un pourcentage
* Cofinancement autorisé (mais non obligatoire) : cela peut être des ressources propres du bénéficiaire, des recettes générées par l’action ou des contributions financières de tiers
* TVA non éligible si récupérable

## En cas de financement

* Calendrier indicatif pour la notification de la décision d’attribution : notification d’attribution et signature de la convention 4 mois après la soumission de la candidature.
* La convention de subvention : le modèle de subvention 2021 n’est toujours pas disponible mais vous pouvez retrouver l’édition 2020 en cliquant [ici](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/model-grant-agreement-2020_fr).
* Calendrier de versement : Dans un délai de 30 jours après signature de la convention par l'agence nationale Erasmus+, un préfinancement pouvant aller jusqu’à 80% de la subvention est versé
* Garantie financière : si la capacité financière est jugée trop faible, l’agence nationale ou l’Agence exécutive peut exiger de tout bénéficiaire une garantie financière (d’un montant maximal égal au montant du premier préfinancement)
* Sous-traitance et passation de marché : recours autorisé sous certaines conditions spécifiques. Toute dépense du projet doit tenir compte des règles nationales et européennes de la commande publique et respecter des principes de sélection de l’offre la plus avantageuse, de transparence et d’absence de conflit d’intérêt.
* Contrôles et audits : les bénéficiaires sont tenus de conserver les dossiers, pièces justificatives originales, données statistiques et autres documents en rapport avec la subvention au moins 5 années après la date de paiement du solde (3 ans lorsque la subvention ne dépasse pas 60 000 EUR)

# Exemples de projet

**Exemple n°1 :**

Porteur de projet : Maison pour tous Léo Lagrange (FR)

Titre : No Borders More Ideas

[Site web](https://nbmiblog.wordpress.com/), [contact 1](mailto:secretariat.mptll@gmail.com) et [contact 2](http://associaterc.cluster020.hosting.ovh.net/?page_id=16)

Dates : du 01-08-2015 au 29-02-2016

Référence du projet : 2015-2-FR02-KA105-010034

Subvention UE : 19184 EUR

Ce projet visait à mettre en œuvre une formation pour des acteurs de jeunesse professionnels et bénévoles de l’Éducation formelle et non formelle afin qu’ils réfléchissent aux atouts de la mobilité internationale pour les jeunes. Les 10 participants venant de France comptaient des professionnels de Mission Locale, GRETA, Animateur(trice), Maison des étudiants, Enseignants. Cette formation a réuni 28 participants et 4 formateurs de 10 nationalités différentes pendant 8 jours.

**Exemple n°2 :**

Porteur de projet : la firme ARCH (UK)

Titre : « NET 4 - Gérer nos actifs du patrimoine naturel et culturel »

[Site web](https://archnetwork.org/about/net-managing-our-natural-and-cultural-assets/)et [contact](https://www.facebook.com/archnetwork/)

Dates : du 01-08-2017 au 30-09-2018

Référence du projet : 2017-1-UK01-KA104-035540

Subvention UE : 242 140 EUR

Le projet NET 4 vise à mettre en place des cours spécialisés internationaux pour les participants qui travaillent dans des organisations de protection de la nature qui accordent la priorité au patrimoine naturel et culturel.

**Exemple n°3 :**

Porteur de projet : Lousada (localité portugaise très active sur le programme Erasmus+)

Titre : « Former pour agir - Le Green Deal européen dans la gouvernance locale »

[Site web](https://www.cm-lousada.pt/) et [contact](mailto:geral@cm-lousada.pt)

Dates : du 01-06-2020 au 31-05-2023

Référence du projet : 2020-1-PT01-KA104-077859

Subvention UE : 38 490 EUR

Ce projet, porté par une collectivité locale, prévoit l'organisation de 17 mobilités pour une formation structurée sur le Green Deal européen dans plusieurs pays d'Europe, avec l'intention de former environ 10% du personnel du Département Environnement.

# Informations pratiques

*Les différentes agences d’information et de gestion du programme Erasmus+ :*

*Selon votre domaine d’actions, une agence différente est à contacter pour toute question sur votre projet et sur le processus d’appel à projets.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Agence | Domaine d’action | Contact | Site web |
| L’Agence Erasmus+ France / Education et formation | Enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur, éducation des adultes | [Mail de contact](mailto:contact@agence-erasmus.fr) | <https://agence.erasmusplus.fr/> |
| L’Agence Erasmus+ / Jeunesse et Sport | Jeunesse, rôle de PCN pour le sport | [Formulaire de contact](https://erasmusplus-jeunesse.fr/) | <https://erasmusplus-jeunesse.fr/> |
| L’Agence exécutive européenne pour l’éducation et la culture (EACEA) | Actions centralisées : pour une liste complète cliquez [ici](https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/les-agences-erasmus/agence-executive/) | [Formulaire de contact](https://www.eacea.ec.europa.eu/contacts/erasmus_fr) | <https://www.eacea.ec.europa.eu/about-eacea_fr> |

* Pour plus d’informations sur la recherche de partenaires, visitez [cette page](https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/recherche-de-partenaires/) du site de l’Agence.
* Principales échéances :
* le 11 mai à 12h00 pour les projets débutant entre le 1er août et le 31 décembre de la même année
* le 5 octobre à 12h00 pour les projets débutant entre le 1er janvier et le 31 mai de l’année suivante
* Retrouvez également l’ensemble des dates limites de dépôt des candidatures connues à ce jour dans le tableau ci-dessous[[1]](#footnote-1) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Agence** | **Forme de la subvention** | **Deadline** |
| **Action clé 1 – Mobilité des jeunes** | | | |
| Mobilité des étudiants, enseignants et personnels de l’enseignement supérieur | Agences nationales Erasmus + | Coûts unitaires | 11 mai 2021 |
| Mobilité des apprenants et personnels, pour les organismes accrédités de l’enseignement scolaire, de l’Enseignement et Formation Professionnels (EFP) et de l’éducation des adultes | Agences nationales Erasmus + | Coûts unitaires | 11 mai 2021 |
| Projets de mobilité de courte durée pour les secteurs de l’enseignement scolaire, EFP et l’éducation des adultes | Agences nationales Erasmus + | Coûts unitaires | 11 mai 2021 |
| Accréditation de consortium de mobilité dans l’enseignement supérieur | Agences nationales Erasmus + | N/A | 11 mai 2021 |
| Charte pour l’Enseignement supérieur (ECHE) | EACEA (Agence exécutive européenne) | N/A | 10 juin 2021 |
| Accréditation Erasmus pour les secteurs de l’enseignement scolaire, de l’EFP et de l’éducation des adultes | Agences nationales Erasmus + | N/A | 19 octobre 2021 |
| Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse | Agences nationales Erasmus+ | Coûts unitaires | - 11 mai 2021  - 5 octobre 2021 |

1. Il est possible qu’un second appel à projet soit publié pour un dépôt de projets de mobilité à l’automne. N’hésitez pas à consulter régulièrement les sites des différentes agences. [↑](#footnote-ref-1)